JUDO CLUB RILHAC-RANCON

CLUB AFFILIÉ FF judo

9 ème tournoi

Minimes et Minimes loisirs

JUDO CLUB RILHAC RANCON 柔道

le samedi 4 avril 2020

Gymnase de Rilhac-Rancon

JUDO Ligue Nouvelle Aquitaine

JUDO CLUB RILHAC-RANCON

Le Judo Club Rilhac Rancon a le plaisir de vous inviter à la 9 ème édition du :

« Tournoi minimes et minimes loisirs »

Le Samedi 4 Avril 2020

Gymnase Municipal de Rilhac Rancon

12h30 à 16h30	pour les Masculins
15h30 à 18h30	pour les Féminines
15h30 à 18h30	pour tous les loisirs (ceintures blanche à Jaune orange)

Nous serions heureux de compter sur la participation de vos jeunes judokas à cette manifestation.

Afin de nous permettre d'organiser cette animation sportive dans les meilleures conditions, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos judokas sur l'extranet avant le **1er avril 2020**.

Le comité d'organisation.

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez contacter :
Monsieur Nicolas CHARLOT, professeur du club, 06 32 45 08 82
ncharly45@gmail.com
http://jcrilhacrancon.clubeo.com

JUDO CLUB RILHAC-RANCON

« 9ème Tournoi Minimes et Minimes Loisirs»

RÈGLEMENT

Les «Tournoi Minimes et Minimes loisirs» sont des compétitions de judo organisées par le Judo club Rilhac Rancon, dans le respect des règles techniques fédérales et du circuit régional.

Article 1 :

Les 2 tournois Minimes de Rilhac Rancon sont des compétitions individuelles pour les masculins et féminines nés en 2006 et 2007, ouverte à tous les judokas à partir de la ceinture:

- Blanche pour les loisirs
- Orange pour le tournoi Régional

Article 2 :

Les judokas sont engagés par les clubs : sur l'extranet fédéral avant le 1er Avril 2020.

Article 3 :

La formule de compétition et l'arbitrage seront appliqués selon les règles régissant la coupe individuelle Minimes.

Article 4 :

Les combattants devront se présenter avec leur passeport sportif en règle :

- 1 timbre de licence et certificat médical pour les loisirs
- 2 timbres de licence et certificat médical pour le tournoi régional

Article 5 : formule de compétition

- Tournoi régional : formule en poule, poule + tableau ou en tableau directement en fonction du nombre d'engagé dans la catégorie.
- Tournoi loisirs : formule en poule ou poule + tableau en fonction du nombre d'engagé dans la catégorie.

Pour la formule loisirs, les combattant auront le choix de combattre debout ou au sol.

Article 6 :

Un échauffement collectif sera mis en place après chaque pesée dans le dojo.

Article 7 :

Les catégories de poids pour le tournoi régional :

- Masculins : -34kg, -38kg, -42kg, -46kg, -50kg, -55kg, -66kg, -66kg, -73kg et +73kg
- Féminines : -36kg, -40kg, -44kg, -48kg, -52kg, -57kg, -63kg, -70kg et +70kg

Aucune tolérance de poids ne sera acceptée.

En ce qui concerne le tournoi loisirs, la formule sera avec des groupes morphologique.

Article 8 :

Horaires de pesée :

- 12h30 à 13h00 pour tous les masculins

Début des combats 13h30

- 15h30 à 16h00 pour toutes les féminines

Début des combats 16h30

- 15h30 à 16h00 pour tous les loisirs

Début des combats 16h30

Article 9 :

Chaque délégation pourra bénéficier d'un accompagnant pour leurs combattants. L'accompagnant pourra donner des conseils techniques au cours de chaque matté.

Article 10 :

Toute situation imprévue lors de la compétition ou des inscriptions, sera résolue par le comité d'organisation du «Tournoi Minimes» qui décidera suivant les règles fédérales et selon l'équité.

Article 11 :

L'intégralité des résultats de la manifestation sportive, sera disponible sur le site du Comité Haute-Vienne judo ainsi que sur le site du JCRR.

Article 12 :

Le tournoi est ouvert à tous les clubs de la Nouvelle Aquitaine.

Article 13 :

Le jour de la compétition, chaque club ayant plus de 5 inscrits sur l'extranet non participant par catégorie se verra facturer la somme de 1 euro par judoka.

Fait à Rilhac-Rancon

JUDO CLUB RILHAC-RANCON

« 9ème Tournoi Minimes et Minimes Loisirs»

Gymnase municipal :
Rue Pierre de Coubertin
87570 RILHAC-RANCON

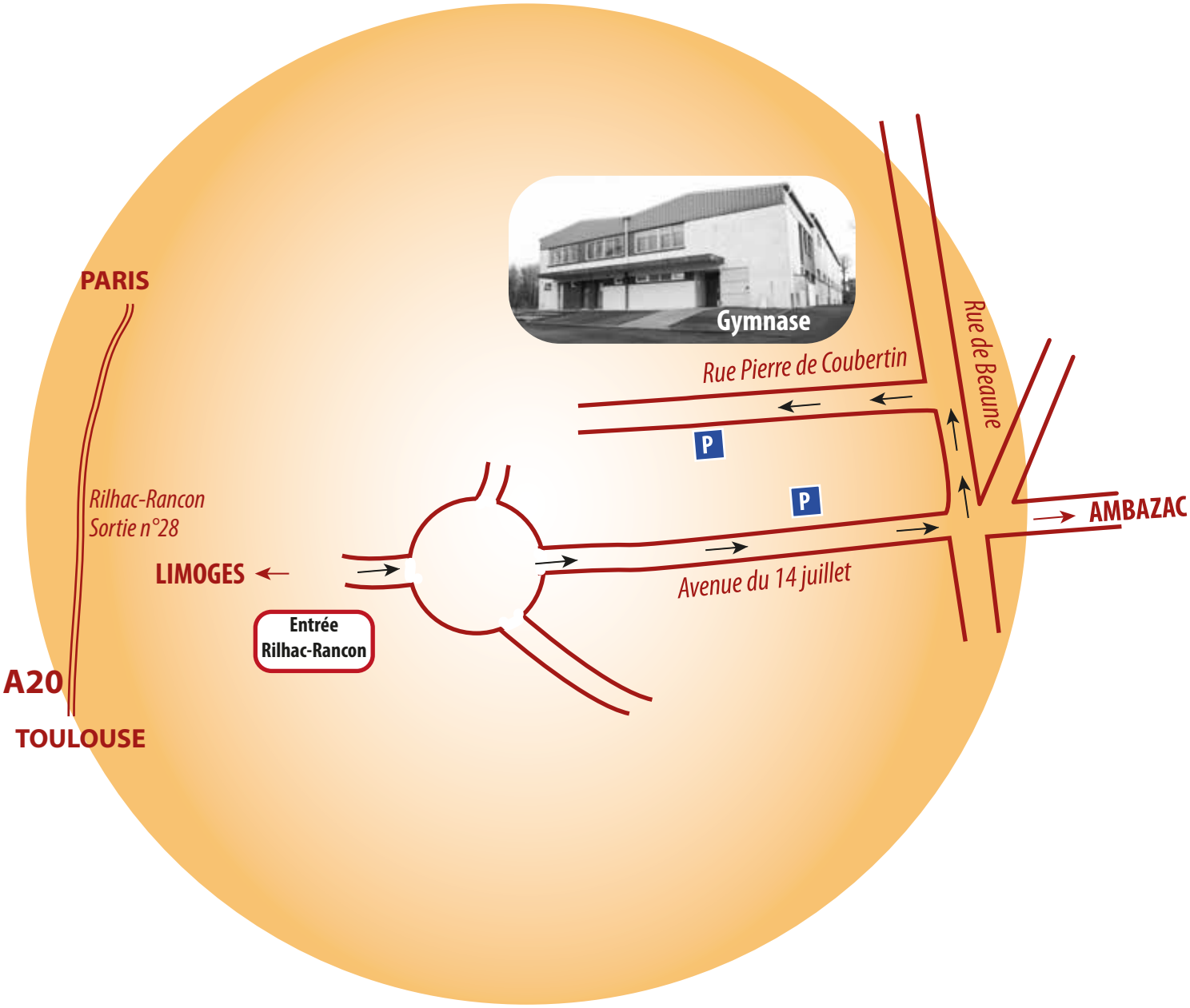

Siège social : JCRR – Mairie de Rilhac Rancon – 2 rue du Pérou – 87570 RILHAC RANCON
Association n° W872000826
N° SIRET : 509 526 380 00019
Agrément jeunesse et sport n°87 S 09/009
Adresse de correspondance : M. H. BEYER - Le Moulin Brutinaud – 87240 AMBAZAC